REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal nº: P.V. - 001-2016

Du: Jeudi 4 février 2016

L'an deux mille seize, le quatre février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire et Messieurs Gérard Wagentrutz et Bertrand Vergnaud Adjoints au Maire

Mesdames Malvina Boquet, Isabelle Oger et Maria Marques Fernandes Conseillères Municipales ; Messieurs Patrice Glandières et Michel Monteiro, Conseillers Municipaux,

ETAIENT ABSENTS:

Monsieur Stéphane Brunetti, Conseiller municipal ayant donné pouvoir à M. Gérard Wagentrutz et Monsieur Régis Rousseau-Caffier, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à M. Didier Dagonet

SECRETAIRE DE SEANCE:

Madame Isabelle Oger, Conseillère municipale,

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 35

Monsieur Dagonet présente Madame Audrey Blériot à l'assemblée qui va remplacer Madame Stéphanie Grocaut dans ses fonctions de secrétaire de Mairie, et remercie cette dernière pour les services rendus.

Monsieur Dagonet informe l'assemblée que Monsieur Marc Gilbert était porté disparu depuis le samedi 30 janvier 2016 et qu'il a malheureusement été retrouvé décédé par les gendarmes.

A - Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur Le Maire propose que Madame Isabelle Oger, soit secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Isabelle Oger, comme secrétaire de séance.

001 - 2016 - Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2015 :

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise que le compte-rendu de la séance du 30 novembre dernier a été adressé à l'ensemble des Elus. Il demande s'il y a des observations.

Considérant l'absence d'observation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 30 novembre 2015.

B – Information sur les décisions de gestion courante :

Monsieur Le Maire précise que depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il présente les **décisions de gestion courante** qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal :

Date:	N°:	Objet:		
25 janvier 2016	D.M. – 001-2016	Cessation de nomination du régisseur titulaire : Stéphanie Grocaut, pour la régie de recettes du périscolaire, N°RR210-51, à compter du 8 février 2016		
25 janvier 2016	D.M. – 002-2016	Cessation de nomination du régisseur titulaire : Stéphanie Grocaut, pour la régie de recettes relatives aux frais de reproduction des documents administratifs, N°RR210-55, à compter du 8 février 2016		
25 janvier 2016	D.M. – 003-2016	Cessation de nomination du régisseur titulaire : Stéphanie Grocaut, pour la régie de recettes et d'avances relative aux achats et aux ventes réalisés à l'occasion de la fête communale, N°RRA 210-53, à compter du 8 février 2016		
4 février 2016	D.M. – 004-2016	Nomination du régisseur titulaire : Audrey Blériot, pour la régie de recettes du périscolaire, N°RR210-51, à compter du 8 février 2016		
4 février 2016	D.M. – 005-2016	Nomination du régisseur titulaire : Audrey Blériot, pour la régie de recettes aux frais de reproduction des documents administratifs, N°RR210-55, à compter du 8 février 20		
4 février 2016	D.M. – 006-2016	Nomination du régisseur titulaire : Audrey Blériot, pour la régie de recettes et d'avances relatives aux achats et aux ventes réalisés lors des fêtes et cérémonies, N°RRA 210-53, à compter du 8 février 2016		

Monsieur Le Maire précise que ces décisions sont relatives au départ en mutation de Madame Stéphanie Grocaut et à l'arrivée de Madame Blériot. Il convient à présent de nommer Madame Blériot en tant que régisseur titulaire pour permettre la bonne continuité des régies communales. Ces décisions prendront effets au 8 février 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

002 - 2016 – <u>Convention de refacturation entre la Commune de Béthemont-la-Forêt et le SIRES pour</u> le personnel communal :

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise que la commune de Béthemont-la-Forêt doit établir une convention avec le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire afin de permettre la refacturation de l'agent technique de Béthemont-la-Forêt faisant fonction d'ATSEM au sein du syndicat.

Cet agent titulaire de la fonction publique est rémunéré par la Commune de Béthemont-la-Forêt.

Aussi la convention entre la commune de Béthemont-la-Forêt et le syndicat détermine les conditions de refacturation pour la période allant du 1^{er} janvier au 29 février 2016.

Monsieur Didier Dagonet, Maire demande s'il y a des observations.

Aussi, il est proposé de passer au vote d'approbation de la convention de refacturation du poste de l'adjoint technique faisant fonction d'ATSEM.

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, la convention de refacturation du poste de l'adjoint technique, faisant fonction d'ATSEM, de la Commune de Béthemont-la-Forêt et travaillant pour le compte du SIRES, ci-annexée, allant du 1er janvier au 29 février 2016,

Autorise Monsieur Didier Dagonet, Maire, à signer tous les actes afférents et à la mettre en œuvre.

003 - 2016 – Convention de mise à disposition du personnel de la Commune de Béthemont-la-Forêt au SIRES :

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise que dans la continuité de la mise à disposition de l'adjoint technique de Béthemont-la-Forêt faisant fonction d'ATSEM au SIRES, à raison de 85% de son temps de travail, une convention de mise à disposition a été présentée à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.

Cette mise à disposition sera effective à compter du 1^{er} mars 2016 et permettra une refacturation à partir de cette date.

Monsieur Didier Dagonet, Maire demande s'il y a des observations.

Aussi, il est proposé de passer au vote d'approbation de la convention de mise à disposition du poste de l'adjoint technique faisant fonction d'ATSEM, qui prendra effet au 1^{er} mars 2016.

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, la convention de mise à disposition de l'adjoint technique, faisant fonction d'ATSEM, de la Commune de Béthemont-la-Forêt et travaillant pour le compte du SIRES, ci-annexée, ayant effet au 1^{er} mars 2016,

Autorise Monsieur Didier Dagonet, Maire, à signer tous les actes afférents et à la mettre en œuvre.

004 - 2016 - <u>Convention de refacturation entre la Commune de Béthemont-la-Forêt et le SIRES pour le</u> personnel du SIRES :

Madame Isabelle Oger, Conseillère Municipale, rappelle qu'un adjoint technique du SIRES assure des missions pour le compte de la Commune de Béthemont-la-Forêt qui portent sur la restauration scolaire et l'entretien des locaux de la restauration scolaire ainsi que ceux de la Mairie et que lors du précédent Conseil Municipal les Elus avaient été conviés à approuver une convention de refacturation pour la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015.

Aussi il est proposé aux Elus d'approuver une nouvelle convention de refacturation pour cet adjoint, qui sera effective du 1^{er} janvier au 31 août 2016.

Les missions de cet adjoint restent inchangées.

Monsieur Didier Dagonet, Maire demande s'il y a des observations.

Aussi, il est proposé de passer au vote d'approbation de la convention de refacturation du poste d'adjoint technique pour la restauration scolaire et l'entretien des locaux communaux.

Sur le rapport de Madame Isabelle Oger, Conseillère Municipale

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'absence d'observation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, la convention ci-annexée, de refacturation du poste de l'adjoint technique employé par le SIRES et assurant des missions pour la restauration scolaire et l'entretien des locaux de la Commune de Béthemont-la-Forêt, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 août 2016,

Autorise Monsieur Didier Dagonet, Maire, à signer tous les actes afférents et à la mettre en œuvre.

005 - 2016 - Convention de mise à disposition du terrain communal au SIRES :

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise qu'il a été sollicité par la Présidente du SIRES, pour la mise à disposition du terrain communal, afin que les Ecoles de nos deux villages puissent organiser une activité Cirque dans le courant du mois de juin prochain.

La convention permet de mettre à disposition le terrain communal à titre gracieux et demander à l'utilisateur de s'engager sur les points suivants :

- ✓ Respecter la destination de l'installation utilisée,
- ✓ Respecter les horaires et périodes d'utilisation qui lui sont attribués,
- ✓ Respecter les recommandations du personnel.
- ✓ Prendre en Charge les frais d'ouverture et de fermeture du compteur électrique du branchement forain ainsi que les consommations liées à cette manifestation.
- ✓ Entreprendre les démarches auprès du SEDIF en cas de puisage d'eau à partir de la borne d'incendie et de prendre en charge les éventuels frais.

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, la convention de mise à disposition du terrain communal ci-annexée,

Autorise Monsieur Didier Dagonet, Maire, à signer tous les actes afférents et à la mettre en œuvre.

006 - 2016 — Convention de mise à disposition de la secrétaire de Mairie auprès du SIAC de la Vallée de Chauvry :

Monsieur Didier Dagonet, Maire, informe que dans le cadre du départ en mutation de Madame Stéphanie Grocaut, il convient de prévoir son remplacement au poste de secrétaire du SIAC de la Vallée de Chauvry.

Monsieur le Maire précise qu'il a sollicité Monsieur Jacques Delaune Vice-Président du SIAC à ce sujet et informe que ce dernier n'a pas souhaité lui rendre réponse car il a des interrogations sur le devenir du Syndicat et préfère attendre la réponse du SIAVOS et des Services de la Préfecture.

Madame Chantal Delamour procède à la lecture du courriel que Monsieur Jacques Delaune Maire de Chauvry a adressé à Monsieur Didier Dagonet Président du SIAC.

Monsieur le Maire indique que le syndicat ne peut fonctionner sans secrétaire, aussi il informe les membres du Conseil Municipal des dispositions de ce projet de mise à disposition, qu'il soumettra à la secrétaire de Mairie de Béthemont-la-Forêt avant de présenter cette convention de mise à disposition au CAP du CIG.

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de prévoir le remplacement de Madame Stéphanie Grocaut au poste de secrétaire du SIAC de la Vallée de Chauvry,

Considérant l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

007 - 2016 — <u>Demande de subvention au SMDEGTVO et au Conseil départemental du Val d'Oise pour l'enfouissement des réseaux devant la Mairie :</u>

Monsieur Didier Dagonet, Maire, informe que dans le cadre des travaux de requalification des abords de la Mairie, il est proposé aux Elus d'enfouir les réseaux devant la Mairie et l'impasse du Four à Pain.

Le coût des travaux est estimé à 37 386.60 euros HT soit 44 863.92 euros TTC.

Une subvention, la plus élevée possible, sera demandée auprès du Syndicat Mixte d'Electricité, de Gaz et Télécommunication du Val d'Oise, ainsi qu'auprès du Conseil départemental du Val d'Oise. Aussi il est proposé de demander le montant maximum envisagé par le dispositif.

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'exécuter des travaux d'enfouissement des réseaux rue de Montubois et Impasse du Four à Pain,

Considérant l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le projet de travaux d'enfouissement des réseaux rue de Montubois et Impasse du Four à Pain,

Autorise le Maire à solliciter la subvention la plus large possible auprès du Syndicat Mixte d'Electricité, de Gaz et Télécommunication du Val d'Oise et du Conseil Départemental ainsi qu'à la mise en œuvre des travaux.

008 - 2016 - Modification des statuts du SIGEIF:

Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, informe que le SIGEIF auquel adhère notre Commune a entrepris de modifier ses statuts et plus particulièrement les règles de représentation au sein de son comité.

Cette modification intervient dans le cadre de l'institution de la Métropole du Grand Paris qui s'accompagne d'une recomposition de la carte intercommunale d'Île de France et de la transformation des EPCI

Cette modification aura un impact sur la règle classique de représentation communale, fondée sur la désignation d'un seul délégué (titulaire et suppléant) par commune et précise que ce principe s'applique y compris lorsque la commune a transféré au SIGEIF plusieurs compétences.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications envisagées.

Sur le rapport de Monsieur Gérard Wagentrutz,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la modification des statuts du SIGEIF.

009 - 2016 - Modification des statuts du Syndicat Tri Or :

Monsieur Didier Dagonet, Maire, informe qu'en séance du 15 décembre dernier, le comité du Syndicat Tri Or a adopté des nouveaux statuts, ci-annexés à la présente délibération.

La répartition reste inchangée mais il n'y a désormais plus de communes isolées adhérentes au Syndicat Tri-Or.

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la modification des statuts du Syndicat Tri Or

010 - 2016 - Nouvelle adhésion de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au SEDIF:

Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, précise que le syndicat des Eaux d'Île de France (SEDIF) nous demande d'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Maur-des-Fossés, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Il rappelle que le SEDIF est aujourd'hui composé de 149 Communes et a la compétence en matière de production et distribution d'eau potable.

Sur le rapport de Monsieur Gérard Wagentrutz,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve l'adhésion de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés.

D – Questions Diverses:

► Fournisseur de Gaz :

Monsieur Wagentrutz informe l'assemblée que la commune a changé de fournisseur de gaz, il s'agit désormais de Total depuis le 1^{er} février 2016.

► Adam et rêves :

Madame Boquet informe l'assemblée que l'association Sanguines a demandé une subvention dans le cadre de l'organisation de l'animation Adam et rêves. La participation de la commune de Béthemont-la-Forêt devrait se faire à hauteur de 200 euros.

► Menuiseries extérieures de la Mairie :

Monsieur Dagonet informe l'assemblée que l'analyse des offres a été faite et la société retenue pour le marché des menuiseries extérieures de la mairie. Il rappelle que les travaux sont subventionnés dans le cadre du contrat rural à hauteur de 80% et précise que ces derniers coûteront moins cher que l'estimation faite initialement.

► Festivités - commémorations :

Monsieur Dagonet informe l'assemblée que :

- la réunion de préparation de la Fête de la Campagne aura lieu le 10 février à 19h à Parmain et convie madame Delamour à y participer,
- la fête des jeux de bois se déroulera à l'Isle-Adam ce week-end.
- un concert de l'Harmonie aura lieu le dimanche 14 février à 15h à l'Isle-Adam,
- le loto/crêpes se déroulera samedi 13 février 2016 à 14h30 à la cantine de l'école de Béthemont-la-Forêt,
- la commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie aura lieu le 19 mars à 9h30,
- la chasse aux œufs aura lieu le 26 mars à 15h.

PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 00

Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2016 :

001-2016	Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2015				
002-2016	Convention de refacturation entre la Commune de Béthemont-la-Forêt et le SIRES pour le				
	personnel communal				
003-2016	Convention de mise à disposition du personnel de la Commune de Béthemont-la-Forêt au le				
	SIRES				
004-2016	Convention de refacturation entre la Commune de Béthemont-la-Forêt et le SIRES pour le				
	personnel du SIRES				
005-2016	Convention de mise à disposition du terrain communal au SIRES				
006-2016	Convention de mise à disposition de la secrétaire de Mairie auprès du SIAC de la Vallée de				
	Chauvry				
007-2016	Demande de subvention au SMDEGTVO et au Conseil départemental du Val d'Oise pour				
	l'enfouissement des réseaux devant la Mairie				
008-2016	Modification des statuts du SIGEIF				
009-2016	Modification des statuts du Syndicat Tri Or				
010-2016	Nouvelle adhésion de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au SEDIF				

	T. C.		
Le Maire Didier Dagonet		1er Adjoint au Maire Gérard Wagentrutz	
2ème Adjoint au Maire Chantal Delamour		3ème Adjoint au Maire Bertrand Vergnaud	
Conseillère Municipale Malvina Boquet		Conseillère Municipale Maria Marques Fernandes	
Conseillère Municipale Isabelle Oger		Conseiller Municipal Patrice Glandières	
Conseiller Municipal Régis Rousseau-Caffier	Absent ayant donné pouvoir à Didier Dagonet		
Conseiller Municipal Stéphane Brunetti	Absent ayant donné pouvoir à Gérard Wagentrutz	111	1//